

LA PRISON, LE BANNISSEMENT ET LA MORT FRAPPERENT LES PATRIOTES EN VERTU DE L'ORDONNANCE DE DURHAM, 28 JUIN, 1838

Extrait de l'Ordonnance pourvoyant à la Sécurité de la Province de Québec, qui contient les noms des Patriotes contre lesquels le "Conseil spécial" tenait à exercer ses vengeances. Trois catégories de "criminels".

OU L'ON RETROUVE DES NOMS BIEN CONNUS

ANNO SECUNDO VICTORIAE REGINAE

Chapitre premier

Ordonnance pourvoyant à la sécurité de la province du Bas-Canada.

ATTENDU que diverses personnes, sujettes de Sa Majesté dans cette province, ont été accusées de haute trahison et d'autres crimes de même nature. Dont certains sont présentement détenus en prison d'autres se sont dérobés aux poursuites de la Justice au-delà des limites de cette province.

ET ATTENDU que de ces personnes ainsi accusées et présentement détenuës, les noms sont: **Wolfréd Nowan, Robert Moore, Milnes Boucotte, Bonaventur Vigor, Sébastien Marchessault, Henry Alphonse Guvlin, Toussaint H. Godin, Rodolphe Desrivieres et Luc-Hippolyte Masson, tous respectivement détenus dans la prison de Montréal, ont individuellement reconnu leur participation à cette haute trahison et se sont remis au vouloir et bon plaisir de Sa Majesté.**

ET ATTENDU que Louis Joseph Papineau, membre de la précédente Assemblée et Orateur d'icelle, Cyrille Hector Octave Oufé, aussi membre de la précédente Assemblée, Edouard Edouard Rodier, aussi membre de la précédente Assemblée, Thomas Starvo Brown, Ludwig Daversay, Edouard Charlier, Pierre, George El. Currier, John Ryan, Alfred, John Ryan, Edouard, Louis Perrault, Pierre Paul Demeray, Joseph François Davidson et Louis Gaubier, tous sujets respectivement, de Sa Majesté et dont les noms ont été mentionnés dans le mandat de haute trahison et d'autres crimes de même nature, ont dans les cas précus plus haut mentionnés, en même temps, et par écrit, reconnu leur participation à cette haute trahison et se sont remis au vouloir et bon plaisir de Sa Majesté.

ET ATTENDU que de ces personnes ainsi accusées et présentement détenues, les noms sont: **Wolfréd Nowan, Robert Moore, Milnes Boucotte, Bonaventur Vigor, Sébastien Marchessault, Henry Alphonse Guvlin, Toussaint H. Godin, Rodolphe Desrivieres et Luc-Hippolyte Masson, tous respectivement détenus dans la prison de Montréal, ont individuellement reconnu leur participation à cette haute trahison et se sont remis au vouloir et bon plaisir de Sa Majesté.**

ET ATTENDU que de ces personnes ainsi accusées et présentement détenues, les noms sont: **Wolfréd Nowan, Robert Moore, Milnes Boucotte, Bonaventur Vigor, Sébastien Marchessault, Henry Alphonse Guvlin, Toussaint H. Godin, Rodolphe Desrivieres et Luc-Hippolyte Masson, tous respectivement détenus dans la prison de Montréal, ont individuellement reconnu leur participation à cette haute trahison et se sont remis au vouloir et bon plaisir de Sa Majesté.**

LA DERNIERE LETTRE DE C. DE LORIMIER

Lettre à M. Tréfilé Cherrier.
"Prison de Montréal."
15 février 1839.
à 63-4 heures du matin.
"Mon cher Tréfilé,
"Vous m'avez demandé un mot, je vous l'ai promis, je ne puis manquer à ma parole. Je l'ai respecté en tous lieux, cher ami; avant de mourir, je vous prie de penser à moi, ainsi qu'à ma famille qui va perdre son protecteur et son ami. Veillez sur leur sort, c'est la prière de votre ami sincère qui va partir sur l'échafaud pour la cause commune de notre patrie.
"Adieu pour toujours.
"Chevalier de Lorimier".

HINDELANG ou HINDENLANG?

On écrit presque toujours "Hindelang", et c'est faux, même si des historiens ont écrit ainsi le nom de l'homme français. Son nom est "Hindenlang", et si l'on veut le prouver sans qu'il soit besoin d'autres arguments.

GOSFORD

Lord Gosford, qui fut gouverneur du pays pendant les troubles de 1837, était un excellent homme. Venant parmi nous avec une mission de paix et de conciliation. Il prit son rôle au sérieux et demanda son rappel dès les troubles de septembre. Pendant ce temps-là, on se débattait en Angleterre sur l'état des choses en Canada, et on avait une mesure que les circonstances requerraient. La suspension de la constitution du pays, la nomination d'un conseil spécial et la mission donnée à Durham de venir au Canada étudier la situation, furent le résultat des délibérations au gouvernement.

Le programme ministériel, au lieu de vite débiter dans le parlement anglais. On se mit à discuter d'avoir, par leur condensation et imprudence, portés les Canadiens à la révolte, et le célèbre lord Brougham fit un magnifique discours pour démontrer que les Canadiens, en résistant à un gouvernement arbitraire, qui avait pris des mesures dans le cadre public sans le consentement des représentants, n'avaient fait qu'imiter les exemples donnés par le peuple anglais en maintes circonstances, plusieurs orateurs, demandèrent pourquoi on suspendait la constitution, puisque l'insurrection était terminée.

(DAVID)

Just. Arrivé à Montréal, en attendant, ne pourra s'appliquer à ces nouvelles personnes, inégalement collectivement.

(SAINTE) DURHAM.

ORDONNE ET DÉCRÈTE par son conseil spécial, en vertu de la loi de 28 juin de l'année dernière, en la cité de Québec le 28 jour de Juin, la seconde année de notre souverain Digne Victoria, par la grâce de Dieu du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc., l'an de N.-S. 1838.

Par ordre de son Excellence, H. LINCOLN, Secrétaire du Conseil spécial.

LE MARTYROLOGE

Ceux sur qui l'on se vengea; leur âge, profession et famille.

Dans la province du Bas-Canada, toutes les exécutions eurent lieu à Montréal, dans la cour de la Prison (site aujourd'hui traversé par le Notre-Dame, en face de la porte Graie de la Commission des Logeurs). Le 21 DECEMBRE, 1838:

Joseph Narcisse Cardinal, 30 ans, notaire, député, marié, cinq enfants.
Joseph Duquette, 22 ans, étudiant en loi, célibataire.

16 JANVIER, 1839:

Pierre Thériault, 27 ans, notaire, marié, deux enfants.
François Xavier Hamelin, 23 ans, cultivateur, célibataire.
Joseph Jacques Robin, 54 ans, cultivateur, marié, cinq enfants.
Ambroise Sanguin, 38 ans, cultivateur, marié, deux enfants.

15 FEVRIER, 1839:

Amable Daoust, 21 ans, cultivateur, célibataire.
François Marie Thomas Chevalier de Lorimier, 30 ans, notaire, marié, trois enfants.
Charles Hindenlang, 29 ans, de nationalité française, célibataire.
Pierre René Narbonne, 36 ans, peintre et boucher, marié, deux enfants.
François Nicolas, 44 ans, notaire, célibataire.

TOTAL: DOUZE EXECUTES.

Dans la province du Haut-Canada, il y eut vingt à trente exécutions, contre chose en Bas-Canada. Les historiens ne sont pas d'accord, du fait de l'impression et du quasi-mutisme des contemporains. Les exécutions eurent lieu à Toronto, London et Kingston. Les chefs rebelles de Toronto furent Samuel Lount et Peter Matthews; ils furent pendus. Les rebelles du district de Niagara furent exécutés au nombre d'une quinzaine, à London. Leur chef semble avoir été James Morrow, à Kingston, le noble Polonais von Soultz fut pendu avec onze compagnons. Il y eut, du reste, notamment autour de Toronto et dans le district de Niagara, bon nombre de fusillades à la capture; on ignore au juste combien de rebelles furent ainsi exécutés sans procès. On sait qu'il y en eut sûrement quatre près de London.

(Les chiffres et les âges que nous donnons ici sont ceux qui sont fixés le savant archiviste du Palais de Justice, M. L.-Z. Marcotte. Ils contiennent ceux du sénateur David.)

Après Saint-Denis; pillage et incendie

De cet été Anglais. Il y eut une trentaine de trépas et autant de blessés dont huit furent faits prisonniers. Ces malheureux étaient bien convaincus, aussi, de ce qui avait été dit, qu'ils allaient être massacrés sans pitié par leurs vainqueurs; aussi, ils furent agréablement surpris de voir tout le monde, hommes et femmes, rivaliser à les entourer de soins. Ils furent transportés chez les dévoués Durocher, et ces nobles filles, aidées de quelques amies, les traitèrent avec une délicatesse et un dévouement qui les émerveillèrent profondément.

Lorsque huit jours après, les vaincus du 23 novembre revinrent à Saint-Denis pour venger leur défaite par le pillage et l'incendie, les dévoués Durocher s'adressèrent au colonel Gore pour le prier d'épargner le village. Mais déjà les soldats et les volontaires avaient commencé à mettre partout le feu, s'acharnant spécialement aux maisons et constructions qui avaient été le théâtre de leur défaite. Craignant que les dévoués ne fussent la victime de la barbarie, ils se précipitèrent sur les lieux, et ce fut pour reconnaître un peu de leur dévouement, que les dévoués Durocher, en gagnant leur maison, celle de leur voisin, Mlle Chabrier, et de la recette de la vente de l'incendie, furent sauvés.

C'est à peu près tout ce qui resta encore aujourd'hui du village de Saint-Denis tel qu'il était en 1837; la vieille croix autour de laquelle on s'est battu, est la croix pour attester, par les dévoués et les braves qui les brûlés lui ont fait, ce qui s'est passé.

LA "PROTECTION" EN 87

Cette idée, qu'on doit chercher la prospérité du pays dans l'encouragement de l'industrie nationale, n'est pas nouvelle; les fils de la liberté la suivent en pratique, et s'efforcent pour la plupart d'"être le pays" de pied en cap.



Compatriotes Canadiens-Français

La plus ancienne maison d'obligations canadienne française est née et heureuse de joindre à vous en ce jour de notre FETE NATIONALE et de vous offrir à tous ses meilleurs vœux.

Puisse notre race continuer à grandir en nombre et en puissance et occuper le rang qu'elle devrait avoir dans notre pays!

Nos pères nous ont sauvé le passé, à nous maintenant d'assurer l'avenir. Pour cela, il est absolument indispensable d'avoir:

1. — Un patriotisme agissant, c'est-à-dire s'affirmer canadien-français en tout, partout et toujours;
2. — Un patriotisme pratique, c'est-à-dire encourager les nôtres, pratiquer l'économie, et faire fructifier nos capitaux dans des placements sûrs et rémunérateurs.

Nul placement ne dépasse en sécurité l'obligation municipale, scolaire, paroissiale ou religieuse.

Placez vos fonds dans l'achat de pareilles valeurs, vous servirez à mieux vos intérêts et accroîtrez la richesse nationale.

METIEZ VOS VALEURS EN SURETE

Pourquoi vous tourmenter sans cesse par l'inquiétude que vos titres, valeurs et articles précieux peuvent, à tout moment, devenir la proie des voleurs ou du feu? Déposez-les dans nos VOUTES DE SURETE. Ils seront absolument protégés, JOUR ET NUIT, contre tout danger possible, et cette protection coûte moins de deux sous par jour. Qu'est-ce au regard de votre sécurité.

La Société d'Administration Générale
EXÉCUTRICE TESTAMENTAIRE FIDUCIAIRE
35, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL
TÉLÉPHONE - HARBOR 4192

MAGNIFIQUE CONTRIBUTION A LA PROSPERITE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

MOUNT ROYAL

SOUTH SHORE LIGHT HEAT & POWER CORPORATION

CIE DE CIMENT NATIONALE

Vue des MINES D'AMIANTE THETFORD, QUE.

CREDIT-CANADA LIMITEE
Banquiers en Obligations
120, rue Saint-Jacques, Montréal.
K. S. OULMÉ, Président.
L. ROY, Vice-président.
J. G. BÉGIN, Secrétaire général.

L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE

Toutes données maintenant du travail à des milliers de personnes.
Par ailleurs, sur la rive sud la SOUTH SHORE LIGHT, HEAT & POWER CO., LIMITED, qui a été financée par le Crédit-Canada Limité, est à prolonger ses lignes de transmission dans les comtés de Yamack, Richelieu et Drummond. Elle fournira la lumière, la chaleur et la force motrice à toutes les municipalités le long de la ligne.

La ville de Mount Royal est une dette de reconnaissance à cette firme pour sa contribution à son développement. Mount Royal, la Ville Modèle, comme tout le monde le sait, est maintenant une cité très prospère, et la formation de la Commission Métropolitaine, le Crédit-Canada Limité a joué un rôle important. La Commission a maintenant en main les affaires financières de la plupart des municipalités de l'île de Montréal. Sa raison d'être est maintenant reconnue non seulement par les municipalités elles-mêmes mais aussi par les nombreux éparagnants qui ont acheté des titres de ces municipalités.

Notre service complet, pour l'achat et la vente de valeurs, est à la disposition de tous les étrangers.